



TRANSITION ÉNERGÉTIQUE DANS LE PAYS DU VAL D'ADOUR

Comment améliorer l'accompagnement des ménages ?
État des lieux et propositions 2020



Écocentre **PIERRE & TERRE** Route de Saint-Mont
32400 Riscle
05 62 69 89 28
www.pierreetterre.org



SOMMAIRE

1. Résumé.....	3
2. Lexique.....	5
3. Objectifs de la transition énergétique et contexte local.....	5
3.1. Objectifs nationaux et déclinaisons au niveau local.....	5
3.2 Le territoire du Pays du Val d'Adour.....	6
3.2.1 Description et principaux chiffres clés.....	6
3.2.2 Les caractéristiques des ménages.....	7
3.2.3 L'âge du parc de logements et ses caractéristiques.....	7
4. Les actions menées et les résultats obtenus.....	8
4.1 Le dispositif global et les aides disponibles.....	8
4.2 Les entreprises de la construction.....	11
4.3 Les structures d'accompagnement du domaine public et associatif.....	12
4.3.1 Les stratégies des collectivités locales.....	12
4.3.2 Les opérateurs de conseils et d'accompagnements présentes dans le PVA.....	13
4.3.3 Niveau d'objectif atteint et coordination.....	17
5. Les propositions.....	18
5.1 Renforcer le partenariat entre les acteurs du secteur.....	18
5.2 Développer un plaidoyer pour l'éco-conditionnalité des aides, les approches spécifiques au bâti ancien et les scénarii simplifiés sans reste à charge.....	19
5.3 Améliorer l'approche opérationnelle de l'Écocentre Pierre et Terre.....	19

1. Résumé

Comme partout en France la transition énergétique est un enjeu important pour le Pays du Val d'Adour (PVA) et la rénovation des logements est une priorité régulièrement réaffirmée comme encore récemment lors de la convention citoyenne pour le climat et du plan de relance post COVID du gouvernement français. C'est pourquoi, depuis plusieurs années, l'Écocentre Pierre et Terre accompagne des ménages pour la rénovation énergétique de leurs logements et qu'en tant que centre social il lutte contre la précarité énergétique. Le présent document a pour objectif d'établir un état des lieux, d'identifier les actions réalisées, les freins rencontrés et les perspectives possibles en la matière.

Un territoire rural où la population a peu de ressources

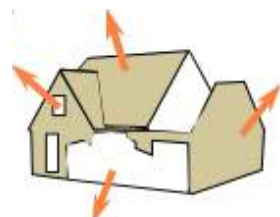
le PVA est, réparti sur deux départements, il a une démographie stable mais qui comprend de plus en plus de petits ménages, principalement de la tranche d'âge des 45-59 ans. 75 % des ménages sont propriétaires de leur logement. Leurs revenus sont faibles et ils sont souvent éligibles aux aides pour la rénovation énergétique, y compris celles pour lutter contre l'habitat indigne, qui est assez présent sur le territoire.



Territoire rural avec ménages modestes

Un parc de logements globalement ancien et énergivore

La majeure partie des logements datent d'avant 1949 (40 %) ou des années 1950-1990 (40 %) alors que la construction neuve récente reste minoritaire (20 %). Dans le premier cas, c'est un bâti ancien qui a souvent été victime de malfaçons lors des rénovations, provoquant ainsi des problèmes d'humidité, et parfois de structure. Dans le deuxième cas, ces villas sont peu performantes et difficiles à rénover. Dans le troisième cas, la réglementation thermique a permis d'obtenir des logements plus performants. De façon générale, les logements sont très dépendants du chauffage essentiellement basé sur des énergies produites en dehors du territoire alors que le potentiel local en bois énergie est sous valorisé.



Logements anciens et énergivores

De nombreux dispositifs peu lisibles et pratiquement sans éco-conditionnalité

Près de 15 différents dispositifs d'aides, portés par l'État, les collectivités locales ou autres, ont été identifiés. Ce nombre important n'aide pas à la compréhension par les ménages et au contraire apparaît plutôt confus et/ou impossible pour des ménages modestes. Aucune approche ne semble prendre en compte les spécificités techniques du bâti ancien. De plus, bien que l'objectif soit la transition énergétique et environnementale, les critères d'éco-conditionnalité sont peu appliqués. Enfin, le manque de suivi des travaux réalisés conduit finalement à des performances peu élevées. Ce qui est contestable puisque ce sont souvent des opérations lourdes, engendrant un reste à charge élevé pour les ménages. Il semblerait que le système actuel favorise le travail des entreprises plus que le confort des habitants.

Les qualifications requises pour la réalisation des travaux financés par les aides limitent le nombre d'entreprises opérationnelles

Malgré un avenir prometteur dans le secteur du bâtiment, il y a peu d'entreprises sur le territoire même si les auto-entrepreneurs compensent quelque peu ce déficit. Il est difficile d'obtenir plusieurs devis à comparer d'autant plus que très peu d'entreprises possèdent la qualification RGE nécessaire pour bénéficier des aides. Concernant les techniques d'éco-habitat, elles sont connues mais peu pratiquées et les matériaux écologiques sont peu représentés dans les magasins de matériaux qui vendent essentiellement des matériaux industriels. Ces mêmes matériaux qui sont promus par des offres commerciales intrusives comme l'isolation à 1€ basée sur une approche « marketing » plutôt que qualitative, sans recensement précis ni suivi.

Le PVA à l'initiative de nombreuses actions pour l'amélioration des bâtiments

De nombreuses structures d'accompagnement et de conseils ont été identifiées sur le territoire : les Espaces Infos Énergie et les Conseils d'Architectures d'Urbanisme et d'Environnement des départements du Gers et des Hautes-Pyrénées, les bureaux d'étude Altaïr et Soliha, les associations Un toit pour Revivre et l'Écocentre Pierre et Terre. Chacune de ces entités fonctionne de façon différente, alliant conseils et visites à domicile dans certains cas. Les bureaux d'étude portent les OPAH et les PIG des différentes communautés de communes. Leurs objectifs sont systématiquement atteints, ce qui montre que les besoins sont réels. Pour sa part l'Écocentre Pierre et Terre allie préconisations de travaux et qualité environnementale des matériaux et le conseil départemental du Gers conditionne l'accès aux aides et au reste à charge pour les familles modestes par l'emploi de matériaux biosourcés.

Une couverture annuelle des besoins qui atteint 73 % de l'objectif fixé par la loi de transition

En rapportant les objectifs nationaux au niveau local, il faudrait rénover chaque année 286 logements du PVA dont 50 % pour des ménages à revenus modestes. Les données collectées permettent d'estimer un total de 210 logements rénovés par an, ce qui correspond à une couverture de 73 % dont plus de la moitié pour des ménages modestes. Ces chiffres sont encourageants mais démontrent la difficulté du passage à l'acte car 420 familles prennent contact avec des techniciens et seulement la moitié engagent réellement des travaux. Ce taux relativement bas peut être dû aussi à un manque de coordination entre les acteurs présents.



Objectif
sur le territoire
286 logements/an
rénovés

L'état des lieux présenté ici demande à être affiné via des échanges avec les autres acteurs du secteur. Toutefois il permet déjà de lister 8 propositions d'actions qui visent à améliorer les démarches en faveur de la rénovation énergétique des logements. Ces propositions sont articulées autour de 3 grands domaines :

- Renforcer le partenariat entre les acteurs du secteur

Élaborer un réseau interactif entre acteurs et des outils communs comme une charte « des bonnes pratiques ». Afin de proposer des solutions cohérentes et adaptées, le travail en réseau et la mutualisation des dossiers doivent être encouragés. Pour cela, des forums et des équipes-pluridisciplinaires peuvent être envisagés.



Mutualiser les
dossiers

- Développer un plaidoyer pour l'éco-conditionnalité des aides, les approches spécifiques au bâti ancien et les scénarii simplifiés sans reste à charge

Cette charte pourrait être utilisée comme élément de communication. Elle présenterait des recommandations spécifiques pour le bâti ancien et favoriserait des « petits » scénarios comprenant des travaux simples et efficaces. Dans certains cas ces travaux peuvent être réalisés par les habitants eux-mêmes via le développement de l'auto-réhabilitation accompagnée qui permettent de plus la réappropriation des logements par leurs occupants.

- Améliorer l'approche opérationnelle de l'Écocentre Pierre et Terre

En tant que centre social, l'Écocentre Pierre et Terre propose d'animer le réseau des centres sociaux du Gers sur la lutte contre la précarité énergétique pour accroître le nombre de logements précaires rénovés. Par ailleurs, il serait intéressant de développer une approche « village » en partenariat avec les mairies volontaires qui inclurait un inventaire des performances des logements de la commune, en lien avec les travailleurs sociaux. Pour les chantiers qui en découleraient, l'idée serait de sensibiliser et former les professionnels du bâtiment locaux et ainsi promouvoir certaines recommandations.

2. Lexique

- **PVA** : Le Pays du Val d'Adour est un territoire situé entre les départements du Gers et des Hautes-Pyrénées, regroupant trois communautés de communes.
- **CCAA** : Communauté de Communes Armagnac Adour, située dans le Gers. L'écocentre Pierre et Terre est situé sur ce territoire.
- **CC** : Communauté de Communes
- **PLUI** : Plan Local d'Urbanisme Intercommunal qui représente le document principal de planification de l'urbanisme. C'est un projet d'aménagement du territoire avec la prise en compte du développement durable, des déplacements et de l'habitat.
- **Perspirant** : En construction, matériaux ou parois perméables à la vapeur d'eau mais étanche à l'air. Ce type de paroi est utilisé en éco-construction. Elle permet de laisser l'humidité s'évacuer naturellement en dehors du bâti, procurant un habitat sain, moins dépendant d'une ventilation mécanique.
- **RT et RE** : Réglementation Thermique cadre la thermique du bâtiment pour la construction neuve en France. Elle a pour but de fixer une limite maximale à la consommation énergétique des bâtiments neufs pour le chauffage, la ventilation, la climatisation, la production d'eau chaude sanitaire et l'éclairage. La future Réglementation Environnementale 2020 permettra de diminuer l'impact carbone des bâtiments, de poursuivre l'amélioration de leur performance énergétique et en garantir la fraîcheur pendant les étés caniculaires. Elle s'appliquera aux constructions neuves à partir du 1^{er} janvier 2021.
- **Conseiller FAIRE** : Faciliter, Accompagner et Informer pour la Rénovation Énergétique.

3. Objectifs de la transition énergétique et contexte local

3.1. Objectifs nationaux et déclinaisons au niveau local

En France, le bâtiment représente 45 % de la consommation d'énergie (35 % pour le PVA) et occupe la première place devant le transport et l'agriculture. Le chauffage représente 70 % de cette consommation (60 % pour le PVA) avec un impact non négligeable sur le changement climatique (25 % des gaz à effet de serre) et la santé dû aux rejets générés par les chaudières (gaz carbonique, dioxyde de soufre et particules fines...).

Issu du Grenelle de l'environnement, le plan national de rénovation énergétique lancé le 21 mars 2013 par l'État affichait une ambition de **réduction de la consommation énergétique du parc bâti existant de 38 % d'ici à 2020**, à quoi s'ajoute le renforcement de la réglementation thermique dans le neuf vers le standard Bâtiment à Basse Consommation (BBC) au travers de la RT 2012 et bientôt avec la RE 2020. Dans ce but, la loi du 18 août 2015 sur la transition énergétique et pour la croissance verte, a fixé les objectifs suivants :

- Article 3 « *La France se fixe comme objectif de rénover énergétiquement 500 000 logements par an à compter de 2017, dont au moins la moitié est occupée par des ménages aux revenus modestes, visant ainsi une baisse de 15 % de la précarité énergétique d'ici 2020.* »
- Article 5 « *Avant 2025, tous les bâtiments privés résidentiels dont la consommation en énergie primaire est supérieure à 330 kilowattheures d'énergie primaire par mètre carré et par an doivent avoir fait l'objet d'une rénovation énergétique.* »

Cette démarche vise aussi à instaurer un modèle de production et de consommation d'énergies renouvelables et durables pour faire face à l'épuisement des ressources et à la protection de l'environnement.

Afin de déterminer **le nombre de logements à rénover localement chaque année** nous avons effectué le calcul suivant : 500 000 logements par an pour 67 millions de personnes soit 1 logement à rénover pour 134 habitants.

Ce qui correspond aux données suivantes :

Tableau de calcul des objectifs en terme de logements à rénover par territoire			
	Population	Logements à rénover	Dont ménages modestes
Nationale	67 000 000	50 000	25 000
PVA	38 349	286	143
CCAA	6 825	51	25
Gers	191 091	1 426	713

La rénovation des logement est une priorité régulièrement réaffirmée comme lors de la convention citoyenne et le plan de relance post COVID établis courant 2020. Le présent rapport vise à contribuer à l'amélioration des dispositifs en place.

3.2 Le territoire du Pays du Val d'Adour

3.2.1 Description et principaux chiffres clés

Un territoire de 127 communes regroupées en trois communautés de communes sur deux départements

Le PVA regroupe 3 communautés de communes totalisant 127 communes et une population de 38 349 personnes (INSEE 2016) et environ 18 985 ménages, sur la base de 2,02 personnes par ménage. En 2016, le PVA comptait 21 213 logements dont 16 758 résidences principales.

Le tableau ci-dessous présente la répartition de la population et le nombre de villages par communauté de communes du Pays du Val d'Adour.

Détail par communauté de communes du PVA			
Communauté de communes	Population	Nb communes	Nb logements
Armagnac Adour	6 825	25	4 091
Bastide et Vallons du Gers	7 171	30	4 479
Adour Madiran	24 353	72	12 643
TOTAL	38 349	127	21 213



Cartes des communautés de communes du PVA avant/après

Le PVA comporte quelques bourgs-centres et de nombreux petits villages ruraux. Dans les bourgs-centres la vacance des logements est un problème important. En 2016, 2 305 logements vacants étaient recensés soit une hausse de 500 logements par rapport à 2009 (1 882 logements vacants). Les bourgs-centres souffrent de l'absence de perspectives et d'aménagements urbanistiques alors qu'ils voient arriver des personnes âgées et des ménages précaires qui cherchent à se rapprocher des services. Toutefois, à moyen terme cela pourrait changer grâce à l'élaboration systématique des PLUI qui prévoient leurs revitalisation. Les petits villages ruraux situés à proximité des bourg-centres sont ciblés par les ménages pour les constructions neuves car il y a des terrains disponibles et la fiscalité y est faible.

3.2.2 Les caractéristiques des ménages

Une démographie stable mais avec plus de ménages, plus petits et plus âgés

La population du PVA, et du département du Gers dans son ensemble, est vieillissante et la tranche d'âge la plus représentée est celle des 45-59 ans. La démographie est stable mais elle est le fait d'un solde migratoire positif composé de nouveaux arrivants actifs et/ou retraités. Les ménages sont plus nombreux et de plus petites tailles. Il y a plus de personnes vivant seules, de couples sans enfant ou de familles monoparentales. Néanmoins, l'évolution démographique n'est pas uniforme à l'échelle du PVA, les communes comprises entre Tarbes et Riscle, l'axe de la vallée de l'Adour, ont une démographie plus dynamique.



Des revenus globalement faibles, une forte proportion de propriétaires occupants éligibles aux aides publiques et un taux d'habitat « indigne élevé »

Le taux d'activité des ménages (compris entre 15 et 64 ans) est de 72 % et le taux de chômage est moins élevé que la moyenne nationale. Toutefois, le revenu moyen par personne est faible avec environ 12 000 € annuel (11 400 € pour le département du Gers) et environ 60 % des ménages sont non imposables. La situation varie entre les communautés de communes et le niveau de vie médian est plus élevé dans les communes de la communauté de communes Adour Madiran (sources INSEE 2016).

75 % des ménages du PVA sont propriétaires de leurs résidences principales (source INSEE 2016). Cela signifie que de nombreux ménages (environ 8500 ménages sur le PVA) non imposables sont propriétaires et constituent un des groupes cibles car ils sont éligibles aux aides pour réaliser des travaux d'amélioration de la performance de leur habitat.

27 % des ménages du PVA seraient éligibles à la prestation d'aide au logement de la CAF. Toutefois, le taux d'occupation d'un logement conventionné (HLM, communal et privé) est faible et il varie autour de 4 % entre les 3 communautés de communes. Par ailleurs, le taux d'habitat indigne est plutôt élevé avec par exemple dans la CCAA plus de 8 % de logements potentiellement indignes (soit plus de 240 logements) alors que la moyenne gersoise est de 6,13 %.

3.2.3 L'âge du parc de logements et ses caractéristiques

L'habitat se compose de 3 catégories principales, le bâti ancien datant d'avant 1949 qui représente 40 % du parc, les maisons (villas) des années 50 à 1990 pour aussi 40 % du parc et les constructions récentes pour les 20 % restants.

Le bâti ancien (avant 1949), de grands logements énergivores et sous occupés, souvent victimes de malfaçons lorsqu'ils ont été rénovés.



Il correspond à l'habitat traditionnel (maisons de villages, domaines agricoles et corps de fermes) bâti en matériaux locaux du type galet, terre crue, bois et pierre de taille... La nature des matériaux évolue selon les secteurs du PVA et en fonction du statut des bâtiments (oustal, bordes, dépendances, granges...). Ce bâti est généralement peu ou pas isolé et sa taille (surface) est surdimensionnée pour ses occupants. Ils en sectorisent l'utilisation notamment en hiver pour économiser du chauffage.

Les travaux d'aménagement réalisés dans ces maisons lors des dernières décennies ont souvent reposé sur l'emploi du ciment et ont perturbé la régulation de l'air et de l'humidité (fonctionnement hygroscopique) des bâtiments. Les parois respirantes des bâtiments ont été régulièrement recouvertes et piègent l'humidité. Ces pratiques favorisent la présence de salpêtre et de moisissures. L'humidité remonte dans les murs et attaque le bois des poutres et des linteaux ce qui compromet la durée de vie du bâti. Par ailleurs, le nord du PVA est significativement affecté par les dégâts causés par les termites. Toutefois, ce bâti ancien constitue un patrimoine de valeur apprécié pour son esthétique.

Les maisons des années 50 à 1990 du type « villas » énergivores, peu chères et dynamiques sur le marché de l'immobilier mais assez difficiles à rendre performantes.



Elles ont été construites le plus souvent en bloc de ciment, peu isolées avec la présence de nombreux ponts thermiques. Elles sont énergivores mais elles bénéficient de la conception pavillonnaire incluant maison, garage, jardin et constituent une classe de prix moyens qui les rend accessibles à de nombreux acquéreurs.

À noter que si ce type d'habitat représente 40 % du parc de logements du PVA, sur la CCAA il n'est que de 16 %, ce qui met l'accent sur la rénovation du bâti ancien décrit précédemment et les bonnes pratiques le concernant.

Les maisons modernes plus performantes.



Il s'agit des constructions récentes réalisées depuis le début des années 1990. Elles ont fait l'objet d'un peu plus de préoccupations en termes d'économies d'énergies. L'obtention des permis de construire a été progressivement conditionnée par la performance énergétique avec dans un premier temps la mise en place de la RT 2005 puis avec la RT 2012 et bientôt la RE 2020. Ce type d'habitat représente 20 % du parc. Depuis trois ans, les constructions neuves sont revenues à l'ordre du jour, avec un contexte économique (prêts à faible taux) favorable. De jeunes couples viennent s'installer, au vue des prix bas des terrains du secteur comme par exemple au nord des Hautes-Pyrénées.

Toutefois, d'après le service urbanisme du PVA il y a seulement 20 permis de construire pour des maisons individuelles neuves délivrés chaque année sur le territoire.

Une forte dépendance au chauffage, basé sur des énergies produites en dehors du territoire et avec de grandes disparités entre les communes. Environ 40 % des logements du PVA sont équipés d'un chauffage central (fioul ou gaz) et environ 20 % des logements sont dépendants de radiateurs électriques. Dans certains bourgs-centres non alimentés en gaz de ville comme à Rabastens, le taux de chauffage électrique dépasse 40 %. Tous ces ménages sont fortement dépendants des variations du coût de l'énergie. Concernant le bois, le PVA a un fort potentiel forestier mais il n'est pas sérieusement valorisé aujourd'hui. Cette ressource ne représente que 15 % de l'énergie consommée. Ces dernières années il est à noter le développement des poêles et chaudières à granulés. Ces derniers sont rarement produits sur le territoire même s'il existe quelques filières à partir de sarments de vignes. Pour sa part le CD32 a débuté un programme de plate-formes énergie bois (Saramon) pour alimenter plusieurs de ses collègues en plaquettes.

4. Les actions menées et les résultats obtenus

4.1 Le dispositif global et les aides disponibles

L'amélioration du logement repose sur l'initiative individuelle qui peut bénéficier de différents dispositifs d'aides aux travaux qui sont, de façon variable, fléchés selon la nature des interventions et ciblés en fonction du revenu des ménages.

Ces différents dispositifs qui peuvent agir de façon croisée à travers les acteurs suivants :

- **L'état** : ANAH, les crédits d'impôts (Ma prime renov)
- **Les professionnels de la construction** : artisans, architectes, conducteurs de travaux, marchands de matériaux pour bénéficier de la TVA réduite, des crédits d'impôts et l'isolation à 1€
- **Les collectivités** : Conseils Départementaux pour le logement social, Fond Solidarité Logement, lutte contre l'habitat indigne... Les Régions, les Pays (Leader pour opération collective), les CC pour les opérations du type PIG et OPAH...
- **Les associations** qui assurent des missions d'information, de conseil, d'accompagnement au travaux et de réhabilitation accompagnée. Elles n'apportent pas d'aides mais animent les territoires et relaient les ménages vers les dispositifs existants.

Différents organismes peuvent informer les usagers des aides disponibles :

- **L'ADIL** (Agence Départementale pour l'Information sur le Logement) peut apporter des conseils juridiques et s'adresse en particulier aux ménages en difficulté, de manière gratuite.
- **Le SPIRE** (Service Public Intégré de Rénovation Énergétique) accompagne les citoyens à la réalisation de leurs projets de rénovation énergétique
- **Le SARE** (Service d'Accompagnement à la Rénovation Énergétique) accompagne les particuliers, les professionnels et les propriétaires de petits locaux tertiaires dans leurs projets de rénovation énergétique. Ce service a également une enveloppe pour financer des travaux.

Le tableau ci-dessous présente l'ensemble des dispositifs d'aide identifiés pour 2020 :

AIDES	ACTEURS-INTERLOCUTEURS	ACTIONS
MaPrimeRenov'	État - conseillers FAIRE	Forfait par type de travaux variable selon les conditions de ressources Non cumulable autres aides de l'ANAH
Dispositif Denormandie	État	Defiscalisation lors de rénovations dans certaines villes moyennes Logement locatif de longue durée
Le SARE	Partenariat État et collectivités - conseillers FAIRE / ADEME	Travaux de rénovation énergétique, en complément des autres aides, grâce au financement CEE
Le programme « Habiter Mieux »	ANAH (Agence Nationale de Amélioration de l'Habitat)	Deux variantes : Habiter Mieux sérénité ou Habité Mieux agilité De 35 à 50 % du montant total des travaux HT + la prime « Habiter mieux » de 10 % du montant total des travaux HT
Prêt amélioration habitat	ADEME	Allocataires de prestations familiales, sous conditions de ressources
TVA à taux réduit	Entreprises	Sur les constructions de plus de 5 ans uniquement - Logements achevés depuis plus de deux ans
Certificat d'Économie d'Énergie (CEE) Coup de pouce chauffage + coup de pouce isolation	Tous les fournisseurs d'énergie avec action ciblée sur les ménages modestes	Une des applications est l'isolation à 1 €

AIDES	ACTEURS-INTERLOCUTEURS	ACTIONS
Eco prêt à taux zéro	Banques	Hausse des montants des prêts jusqu'à 25 000 € selon les travaux (bouquet de travaux), sans conditions de ressources Résidence principale de plus de 2 ans
Crédit d'impôt pour la transition énergétique (CITE)	Banques	Pour les revenus intermédiaires ou supérieurs aux plafonds des aides MaPrimeRénov' ou ANAH Résidence principale de plus de 2 ans
Eco-Chèque	Région	Jusqu'à 1500 € pour des travaux visant des économies d'énergie - via EIE
Chèque énergie	Département	Automatiquement adressé à chaque bénéficiaire - Pour payer les combustibles ou factures
Fond de Solidarité Logement	Département	
Les PIG et OPAH	Communautés de Communes	En complémentarité de l'ANAH et pilotés par des bureaux d'étude
Exonération taxe foncière	Communes - service des impôts	Logements achevés avant 1 ^{er} janvier 1989
Caisse de retraite Aides des collectivités locales	Caisse de retraite Aides des collectivités locales	Retraités du régime général Au cas par cas, voir avec le conseiller FAIRE
Aides Action Logement	Privé - Association	Obligatoirement accompagné par un opérateur AMO - Sous forme de prêt

Des dispositifs peu lisibles et pratiquement sans éco-conditionnalité

Le nombre des dispositifs et des intervenants ainsi que la révision quasi annuelle des approches perturbent la compréhension et la planification. Concernant la qualité des matériaux, la plupart des aides publiques ou des dispositifs en place permettent de financer quasiment tous les matériaux sans distinction (comme la laine de verre par exemple) ainsi que des équipements utilisant des énergies fossiles comme le gaz bien que le fioul soit désormais exclu. L'approche actuelle est focalisée sur la performance mais n'intègre que très peu les notions d'énergie grise et d'empreinte écologique en contribuant à la fabrication des futurs déchets.



Des approches non adaptées au bâti ancien

Les prescriptions émises pour les rénovations ne prennent pas en compte les notions de perméabilité à la vapeur d'eau entre bâti ancien et matériaux industriels, ni leur pérennité dans le temps (tassement, humidité...) ou encore leur impact sur la santé des occupants et des artisans qui les mettent en œuvre. Par exemple, les diagnostics thermiques sont réalisés avec des logiciels standards, non adaptés aux maisons anciennes et sans considération des nombreux paramètres tels que l'exposition de la maison, l'inertie et la nature des matériaux. Par ailleurs, les travaux peuvent conduire à dégrader le bâti ancien par la détérioration des matériaux existants. Des acteurs de l'habitat rencontrés sur différents territoires rapportent que des logements communaux ayant reçus des aides publiques il y a 20 ans sont à reprendre pour cause de détériorations impactées par les matériaux utilisés.

Des niveaux de performance non garantis

Dans le même ordre d'idée l'association UFC-Que Choisir, a publié plusieurs articles¹ qui mettent en garde les consommateurs sur les travaux liés à la « performance énergétique ». Il y est rapporté les diagnostics inadaptés voir absents, comme les malfaçons lors des travaux, ou encore des travaux inappropriés qui n'entraînent pas d'amélioration énergétique. Tout récemment, les résultats de l'enquête TREMI (Travaux de Rénovation Énergétique dans les Maisons Individuelles), réalisée fin 2018, montraient notamment que l'accompagnement des ménages n'était pas à la hauteur des besoins exprimés. Ils pointaient d'autre part des résultats souvent décevants, puisque 25 % seulement permettaient aux logements d'améliorer leur classe de performance énergétique. Or, la rénovation énergétique et la lutte contre les passoires thermiques sont une priorité.

Des opérations souvent lourdes engendrant un reste à charge élevé qui peut dissuader les propriétaires alors qu'une approche plus légère et économe peut générer des gains intéressants.

En effet, certaines recommandations peuvent effrayer ou décourager au lieu d'apporter des solutions concrètes et simples. Dans certains cas, le reste à charge rend impossible l'obtention du dossier d'aides. Alors qu'il est possible de proposer des solutions plus « simples » et adaptées avec une approche plus douce, portant notamment sur des travaux à visée immédiate (effets ressentis directement). Un des enseignements des expérimentations effectuées sur le PVA, mais aussi sur d'autres territoires, met en lumière l'efficacité de certains petits travaux par rapport à leur coût de mise en œuvre. C'est par le suivi des ménages que ces travaux sont mis en place. Ils demandent de modifier ses habitudes et d'accepter de modifier des éléments de son quotidien, ce qui n'est pas toujours évident notamment quand il s'agit d'une résidence occupée en permanence.

Des contraintes liées à l'urbanisme

Bien que la loi prévoit une dérogation aux règles d'urbanisme dans le cadre de certains travaux, il existe encore de nombreux obstacles aux travaux d'isolation des bâtiments. En effet, il n'est pas rare de se voir refuser des travaux d'isolation par l'extérieur par exemple en zone classée autour d'un bâtiment historique, alors même que les façades en question ne sont pas remarquables. Il en est de même avec la pose de certains équipements de production d'énergie renouvelable (panneaux solaires thermiques notamment...) ou de création d'ouvertures sur les façades sud afin de profiter des apports solaires gratuits.

4.2 Les entreprises de la construction

Moins d'entreprises en partie compensées par les auto-entrepreneurs dans un secteur qui promet de l'innovation et des emplois

Au sein des entreprises de la construction il est possible de distinguer : les artisans, les architectes et conducteurs de travaux, les auto-entrepreneurs et les marchands de matériaux. Leur nombre et le nombre d'emplois dans le bâtiment ont chuté lors des dernières décennies. Ces métiers sont mal considérés alors qu'ils sont promis à un avenir certain combinant innovation et rémunération. L'apparition de nombreux auto-entrepreneurs compense en partie ce déficit mais leur impact reste difficile à quantifier.

Difficile de réaliser des travaux et de comparer des offres

A l'échelle du PVA, il est estimé qu'il y aurait 250 entreprises de la construction et un nombre indéterminé d'auto-entrepreneurs. Les corps de métiers les mieux représentés sont les maçons, les charpentiers, les électriciens et plombiers alors que les architectes et les artisans plus spécialisés (menuisiers, ébénistes...) sont rares. La majorité des entreprises sont de petites tailles, les artisans travaillent seuls et gèrent leur chantier avec une clientèle locale. Il est difficile de les mobiliser et quasi impossible de comparer des devis notamment pour les petits chantiers. Ce contexte est un véritable frein à la réalisation de travaux par les particuliers.

¹ UFC-Que Choisir - Service des études, mai 2014, « Rénovation énergétique des logements : la piètre performance des professionnels impose une reconstruction du système » / Articles : novembre 2016 « Rénovation énergétique, les professionnels n'assurent pas » / décembre 2016 « Rénovation énergétique, performance zéro des professionnels ! » / octobre 2018 « Rénovation énergétique, des travaux peu efficaces »

Les qualifications requises pour les travaux réalisés lors de dossiers d'aides limitent encore plus le nombre d'entreprises disponibles

La certification RGE (Reconnu Grenelle Environnement) est exigée pour bénéficier de la plupart des aides de l'état (ANAH et Ma Prime Renov). Dans le PVA les entreprises certifiées sont peu nombreuses. Selon les annuaires en ligne du PVA et du gouvernement français² ils seraient une trentaine. Il s'agit essentiellement d'électriciens, plombiers... La formation nécessaire pour obtenir la certification est perçue comme une contrainte par la plupart des entreprises notamment les auto-entrepreneurs.

Des pratiques en éco-habitat connues mais peu pratiquées

Concernant l'habitat écologique, l'annuaire réalisé par l'Écocentre en 2016, avait permis d'identifier environ 120 professionnels « éco-artisans » sur le PVA. Nous estimons que seulement 1/4 d'entre eux a une approche occasionnelle des techniques et des matériaux correspondants.

Moins de magasins de matériaux et surtout orientés sur des produits industriels

Le nombre de magasins de matériaux a aussi nettement baissé et il se résume aujourd'hui à quelques grandes enseignes. Ils commercialisent essentiellement des matériaux industriels et à la marge quelques matériaux écologiques et bio-sourcés mais ils reconnaissent souvent ne pas savoir comment les vendre/les proposer à leurs clients. A noter qu'il n'y a aucun magasin spécialisé sur ces matériaux dans le PVA. Toutefois, il y en a 2 dans le Gers à Mauvezin et Montaut (Matériaux Naturel du Gers et Astarac Patrimoine Innovation). Toutefois, il existe quelques filières de matériaux locaux comme notamment la brique de terre crue, les isolants à base de chanvre, et de textiles recyclés ainsi que quelques scieries proposant des bois locaux de qualité, comme celle de Montaner (64) mais qui ne fait plus partie du PVA.

Un démarchage pour l'isolation 1€ intrusif et sans cohérence environnementale

Depuis quelques années, certaines entreprises et/ou magasins proposent l'isolation à 1 € (isolation des combles sous critères de revenu). Une démarche très intrusive via le démarchage téléphonique est réalisée sur le PVA comme ailleurs dans le Gers et en France. Il est impossible à ce jour de savoir le nombre de logements isolés par ce dispositif ainsi que d'avoir une idée des performances obtenues. Concernant les matériaux utilisés, presque toutes les interventions sont faites avec des matériaux non recyclables (laine de roche) qui constituent les déchets de demain et il est très rare de trouver une entreprise qui accepte d'intervenir avec de la ouate de cellulose comme par exemple CALLISTO System à Eauze.



*Démarchage intrusif
et pas de chiffres
communiqués*

4.3 Les structures d'accompagnement du domaine public et associatif

4.3.1 Les stratégies des collectivités locales

Le PVA à l'initiative de nombreuses actions pour l'amélioration des bâtiments

C'est un territoire dynamique qui a animé un Plan Climat pendant plusieurs années. À ce titre, de nombreuses actions de sensibilisation ont été réalisées auprès du grand public et de la jeunesse. Par ailleurs, un programme d'accompagnement des collectivités (Opération Collective des Diagnostic Énergétique) a été mené de 2011 à 2018 pour améliorer la performance énergétique des bâtiments publics. Pour concevoir son développement, le PVA a réalisé plusieurs diagnostics et documents importants en matière d'aménagement du territoire. Il s'agit notamment de la Charte Paysagère du PVA, du diagnostic habitat cadre de vie, d'un annuaire des artisans et du Schéma de Cohérence Territoriale (SCOT).

² <http://performanceenergetique.val-adour.fr/>, <https://www.faire.gouv.fr/trouvez-un-professionnel>

La politique habitat du département du CD32

Elle est incarnée par le document « Politique départementale de l'habitat du Gers 2019-2021 » et relate que (de 2013 à 2018) 540 propriétaires occupants très modestes ont bénéficié de la prime complémentaire du Département pour leurs travaux d'amélioration de l'habitat, PIG départemental et autres OPAH compris avec 80 % des aides pour lutter contre la précarité énergétique. Les objectifs atteints sont légèrement supérieurs aux objectifs initiaux ce qui confirme que la demande est forte et bien réelle. À noter que pour le département du Gers, l'objectif annoncé pour l'année 2017 était de 500 logements rénovés avec les aides de l'ANAH. Un des axes depuis 2019 est l'aide du CD32 qui permet aux ménages très modestes de combler le reste à charge et donc de finaliser les dossiers et entamer les travaux de rénovation. Concernant l'éco-conditionnalité, pour les isolants le CD32 a confirmé que les isolants minéraux sont à proscrire (laine de verre et laine de roche) en combles et pour les murs intérieurs car l'une des mesures proposées est l'« *Intégration d'une dimension environnementale par le recours à des matériaux écologiques (isolants biosourcés)* ». Au niveau des énergies, l'aide peut être double s'il y a le passage du combustible fioul au bois. C'est également une mesure qui va dans le sens de réduire l'utilisation d'énergie fossile. Ce sont des avancées notables, une prise de décision importante notamment sur la qualité des matériaux, qui souligne qu'un changement nécessaire est en train de s'opérer, même si cette initiative reste isolée...

Répartition par communauté de communes	
Programmes terminés 2012-2014	Nombre de logements ayant bénéficié d'aides
OPAH Val d'Adour	154
PIG HOME 64 Lembeye	68
PIG Gers	79
PIG HOME 64 Montaner	211
OPAH Bas Armagnac	140
Total	652
Moyenne	217

4.3.2 Les opérateurs de conseils et d'accompagnements présentes dans le PVA

Dans le PVA 8 structures d'accompagnement et de conseil ont été identifiées :

- Les **CAUE 65 et 32** et les **EIE 65 et 32** qui assurent auprès des ménages du conseil et de l'orientation.
- Les bureaux d'étude **ALTAIR** et **SOLIHA** chargés de mettre en œuvre les PIG et OPAH portés par certaines CC et qui accompagnent les ménages pour élaborer les dossiers techniques et jusqu'à l'obtention des aides possibles (ANAH notamment).
- Les **associations REVIVRE** et l'**Écocentre Pierre et Terre** qui conseillent, accompagnent et participent à la réalisation des travaux via les artisans ou par l'auto-réhabilitation accompagnée.

Les Espaces Info Énergies (EIE) du 65 et du 32

Ils conseillent gratuitement les ménages sur les solutions existantes pour réduire leur facture d'énergie, améliorer leur confort et identifier les aides financières à leur disposition. Le service proposé se fait par téléphone (numéro vert gratuit) ou en rendez-vous mais sans visites des habitats concernés ce qui limite les préconisations à des conseils d'ordre général. L'EIE 32 est basé au CAUE du Gers à Auch. En 2014, une permanence mensuelle à l'Écocentre Pierre et Terre a été initiée pour quelques mois mais à la vue du peu de rendez-vous réalisés l'essai a été stoppé. L'EIE 65 se trouve à Tarbes. Il est porté par l'association PACT



Béarn Bigorre. Le nombre total de ménages accompagnés au sein du PVA par ces 2 structures est estimé à 120 ménages par an dont 1/3 effectuent des travaux.

Concernant le financement de certains accompagnements de nouveaux dispositifs sont actuellement en place. Le SARE « Service d'Accompagnement à la Rénovation Énergétique », programme lancé le 8 septembre 2019 et portant sur la période 2020-2024 est un outil de financement pour renforcer le conseil et l'accompagnement des ménages. Il est animé par les conseillers « FAIRE » issus des EIE.

Les Conseils d'Architecture, d'Urbanisme et d'Environnement (CAUE) du 65 et du 32

Ici aussi le conseil d'orientation est dispensé via le téléphone ou sur rendez-vous et ils sont basés respectivement à Tarbes et à Auch. Nous n'avons pas les données du nombre de ménages accompagnés mais après discussions avec les architectes-conseils du CAUE 65, on peut considérer en moyenne 25 ménages du PVA chaque année par chacune de ces entités. Nous estimons également à 1/3 de ces ménages faisant des travaux.

Les OPAH et PIG des CC mis en œuvre par des bureaux d'étude

Ces dispositifs sont portés par les CC locales avec l'appui des autres collectivités et en partenariat avec l'ANAH. L'objectif est d'accompagner les ménages dans la réalisation de travaux cofinancés par des subventions de l'ANAH bonifiées par les collectivités locales. Ces dispositifs peuvent cibler les particuliers propriétaires ou les propriétaires bailleurs. Toutefois, les aides sont soumises à des conditions de ressources pour les particuliers propriétaires et à des conditions de tarifs de location pour les propriétaires bailleurs.

Les collectivités qui portent ces dispositifs s'appuient sur des opérateurs qui sont les bureaux d'étude ALTAIR et SOLIHA. Ils sont chargés d'informer les propriétaires sur le programme et sur les aides financières, de les conseiller et de leur apporter l'assistance nécessaire (administrative, technique, juridique et sociale) permettant la réalisation de travaux de réhabilitation. Des rendez-vous et des visites in situ sont organisés, un dossier technique composé des devis des travaux envisagés est établi et un diagnostic thermique est réalisé pour estimer si ces travaux permettront d'économiser au moins 25 % d'énergie (condition sinequanone à l'obtention des aides).

De 2012 à 2014, 5 opérations différentes ont été menées sur les diverses CC du PVA. Au total 652 logements ont été rénovés soit 217 par an avec un montant moyen de travaux de 18 000 €. Actuellement, il y a seulement 2 opérations en cours. Le tableau ci-dessous présente leur durée et les objectifs visés.

Objectifs des deux programmes en cours sur le PVA						
Programme en cours	Communauté de communes	Années	Éligibles aides de l'ANAH	Objectifs nb logements :		
				maintien à domicile	lutte précarité énergétique	insalubres
OPAH Adour Madiran Opérateurs Altaïr et Soliha	Adour Madiran	2018-2020	3 500 soit 33 % des ménages	14 / an	53 / an	8 / an
PIG Armagnac Adour Opérateur Altaïr	Armagnac Adour	2017-2022	1 250 soit 53 % des PO	10 / an	20 / an	6 / an
				=73 logements		

Concernant l'objectif de lutte contre la précarité énergétique l'objectif est de 73 rénovations par an. Sur la CCAA, la demande est forte et ALTAIR confirme qu'ils reçoivent en moyenne chaque année 44 demandes alors que l'objectif initial était seulement de 20 logements. Actuellement, le total de logement rénovés par an sur ces 2 CC est de 97.

Détail du PIG Armagnac Adour lutte contre la précarité énergétique					
Communes	1^{ère} année	2^{ème} année	3^{ème} année	Total	Nb logements
Riscle	5	7 + 2	9	23	44 / an
Aignan	2	3	2	7	
Autres	22 + 3	40 + 6	28 + 2	101	
Total	32	58	41	131	

Pour ALTAIR et SOLIHA, l'approche technique proposée via ces dispositifs cherche à identifier et réaliser les « bons travaux au bon coût ». Les choix techniques portent sur toute la palette des possibilités existantes en termes de matériaux, source de chauffage, approche de confort... Les diagnostics et les études réalisés sont concrets et basés sur une approche standard.

Les associations

REVIVRE « Un logement pour Revivre »

L'association est spécialisée dans l'autoréhabilitation accompagnée (ARA). Elle intervient sur le confort et l'efficacité énergétique des logements auprès de ménages en situation de grande précarité qui sont dans l'incapacité de cofinancer les travaux via l'ANAH ou un autre dispositif. Elle accompagne les ménages dans la maîtrise de leurs consommations à domicile (pose de kit énergie, suivi individualisé des consommations), mobilisent les aides financières adaptées aux budgets des personnes modestes et réalisent avec elles les travaux d'éco-réhabilitation (isolation, ventilation, chauffage, aménagements sanitaires...). Nous n'avons pas de données pour le nombre de personnes accompagnées sur le territoire du PVA.

L'Écocentre Pierre et Terre

Inauguré en 2011, il est le centre de ressources sur le développement durable pour le PVA et Centre Social de la CCAA pour la CAF depuis novembre 2016. L'Écocentre accompagne les ménages du territoire dans leurs réflexions éco-citoyennes et leurs projets d'habitat écologique. Par ses actions il renforce le lien entre les habitants du territoire et propose un accompagnement spécifique pour les ménages en situation de précarité énergétique qui sont « orientés » par les travailleurs sociaux.

La démarche proposée comporte 4 étapes :

- 1) la visite de l'Écocentre pour découvrir les principes de l'habitat écologique,
- 2) un rendez-vous personnalisé à l'Écocentre pour aborder le projet à partir de plans et photos,
- 3) la visite à domicile appelée « écodiagnostic » synthétisé par un rapport et des préconisations,
- 4) le suivi des devis et l'accompagnement aux travaux.



L'accompagnement de Pierre et Terre : rendez-vous personnalisé, visite à domicile et aide aux travaux

Chaque année l'Écocentre est en contact avec 130 familles dont 60 réalisent un écodiagnostic et 30 font des travaux de rénovation (cf. Bilan des écodiagnostics décembre 2015). 50 % de ces ménages sont gersois et 1/4 du PVA soit chaque année environ 22 ménages pour des rendez-vous et 12 pour des écodiagnostics. Cela représenteraient environ 17 ménages qui réalisent des travaux, en prenant le ratio de la moitié des ménages rencontrés. À noter que plus de 60 % des ces ménages sont des ménages modestes orientés par la CAF pour lutter contre la précarité énergétique et sont concentrés sur la CCAA. Pour ces derniers, l'Écocentre a accès au FSL qui permet de financer 800 € de travaux (matériaux et main d'œuvre) pour réaliser les travaux en direct avec l'appui d'artisans, de bénévoles, des membres de la famille et de l'équipe de l'Écocentre.

Tableau des RDV et écodiagnostics faits par Pierre et Terre dans le PVA			
Année	RDV PVA	Ecodiagnostic PVA	Totaux
2017	16	11	27
2018	21	14	35
2019	28	11	39
Total	65	36	101
Moyenne par an	22	12	34
Si l'on considère que la moitié des ménages vont jusqu'aux travaux :			17 ménages / an

Rendez-vous à l'écocentre portant sur l'habitat et la construction					
Année	RDV habitat	Dont construction neuve	Dont PVA	Autres Gers	Autres Hautes-Pyrénées
2019	190	29	5	5	5
2018	150	18	2	4	4
2017	87	14	3	1	5
2016	74	9	1	4	0
2015	73	11	0	6	2
Total	574	81	11	20	16

Soit 14 % des RDV Soit 13,5 % des RDV sur le neuf

Au niveau du montant des travaux, en dehors des personnes accompagnées dans le cadre de la lutte contre la précarité énergétique, et quand il s'agit de rénovations, le ménage porteur du projet dispose en moyenne entre 50 000 € et 66 000 €. Cela représente un budget conséquent, qui doit être utilisé de façon efficace selon des préconisations adaptées.

Début 2017, les techniciens de l'Écocentre ont mis en place un outil thermique théorique pour estimer la consommation actuelle des logements bénéficiant d'un écodiagnostic et qualifier les gains possibles grâce aux travaux préconisés. Une première analyse faite à partir d'une quinzaine de ménages en situation de précarité énergétique montre qu'en moyenne leurs besoins énergétiques (chauffage et eau chaude sanitaire) s'élèvent à 323 kWh_{ep}/m²/an (étiquette E) et qu'ils dépensent 1146 € par an. En suivant les recommandations habituelles faites aux propriétaires (isolation des combles, pose d'un poêle à bois, isolation des murs nord et ouest)



ils doivent réaliser 48 % d'économies annuels et ainsi économiser 515 € par an. Le montant des travaux étant en moyenne de 2400 € cela représente une durée d'amortissement de 5 ans.

L'Écocentre Pierre et Terre a capitalisé des expériences sur ce territoire. Cela a mené à la rédaction d'un livret sur la restauration de l'habitat dans le PVA. Une autre publication, portée sur les constructions en terre très présentes dans le patrimoine local, est en cours. Ces documents peuvent servir de base de départ pour une démarche qualité au sein du PVA qui prendra notamment en compte la spécificité du bâti ancien mais aussi la promotion des services et des filières locales.

4.3.3 Niveau d'objectif atteint et coordination

Une couverture annuelle des besoins qui atteint 73 % de l'objectif fixé par la loi de transition

Le tableau ci-dessous présente l'ensemble des données collectées auprès des divers opérateurs du PVA (hormis REVIVRE et SOLIHA car les données ne sont pas disponibles). Au total, 420 ménages contactent des structures d'accompagnement chaque année et il est estimé que 210 réalisent des travaux de rénovation dont 110 (la moitié) via des dispositifs dédiés aux ménages modestes. L'objectif fixé par la loi de transition pour le PVA est de 286 logements dont 143 pour des ménages modestes ce qui permet d'estimer que actuellement il est atteint à 73 %. Ce calcul ne prend pas en compte l'isolation à 1 € dont les données ne sont pas accessibles.

Objectif et résultats connus en nombre de ménages sur le PVA lors des trois dernières années			
Acteurs	3 dernières années	Nb de contact par an	Nb de ménages estimés allant jusqu'aux travaux par an
ALTAÏR	131	44	44
SOLIHA (objectif)	NC	53	53
Pierre et Terre	101	34	17
CAUE 65 et 32	150	50	17
EIE 65 et 32	720	240	80
Total	1 102	420	210
Objectif	286 logements		

Un passage à l'acte qui reste délicat

Les bilans faits par Pierre et Terre (rapport 2015) montrent que seulement 50 % des ménages accompagnés réalisent tout ou partie des travaux préconisés. Les choix et les démarches à effectuer pour passer à l'acte sont difficiles et longs que ce soit avec ou sans aides financières, en auto-réhabilitation ou via les artisans. Cela demande un bon suivi et du soutien ainsi qu'une position de tiers de confiance indépendant. Ceci est encore plus vrai pour les ménages modestes en situation de précarité.

L'absence d'un état des lieux détaillé qui limite le développement de réponses adaptées et un suivi précis de l'évolution du contexte

Le contexte local est finalement mal connu, les données existantes sont globales et peu détaillées comme par exemple sur les moyens de chauffage... De fait, les actions à engager et les réponses à apporter ne sont pas précises et ont du mal à être déployé.

L'absence de coordination entre les différents opérateurs

Il n'y a pas de coordination structurée entre les opérateurs. Il y a des liens informels mais pas de passerelles ni de transferts de dossiers. Certains ménages vont de l'un à l'autre et dans certains cas il arrive qu'ils reçoivent la visite à domicile de plusieurs opérateurs. Les données, aussi bien sur les objectifs que sur les réalisations ne sont pas partagées par les divers opérateurs et acteurs du secteur.

5. Les propositions

L'état des lieux présenté dans le rapport demande à être affiné via des échanges avec les autres acteurs du secteur mais il permet déjà de lister 8 propositions d'actions qui visent à améliorer les démarches en faveur de la rénovation énergétique des logements.

Ces propositions sont articulées autour de 3 grands domaines :

- 1) Le partenariat entre les acteurs du secteur,
- 2) La cohérence, la qualité et l'efficacité des préconisations techniques,
- 3) L'approche opérationnelle des interventions de l'Ecocentre Pierre et Terre.

5.1 Renforcer le partenariat entre les acteurs du secteur

Élaborer un réseau interactif entre acteurs

- Faire circuler le résumé du rapport et le lien vers la version complète auprès des principaux acteurs concernés (CCAA, PVA, CD32, CAUE, EIE, bureau d'étude enquête CD32, CAF..) pour recueillir avis, compléments et suggestions.
- Organiser, à l'initiative du CD32, un forum annuel en présentiel qui se prolongera via un forum continu par un réseau interactif pour échanger les dossiers, mutualiser les diagnostics et procéder à du partage d'expérience.

Élaborer les outils suivants

- Élaborer une charte « des bonnes pratiques ».
- Constituer des **équipes de « professionnels-encadrants »** (à une échelle variable CCAA, Pays...) de façon ponctuelle selon les projets (OPAH et autres dynamiques de territoire)... La régularité des échanges entre les propriétaires et les techniciens est au cœur de l'accompagnement. Ces équipes peuvent également être pluridisciplinaires pour prendre en compte les volets techniques, sociaux et économiques (techniciens, sociologues, assistantes sociales...).
- Publier une plaquette commune avec contacts et préconisations et valoriser les divers outils de communication.
- Mettre en place une base de données sur le contexte et un suivi régulier des actions réalisées qui permettra d'actualiser le présent rapport...

5.2 Développer un plaidoyer pour l'éco-conditionnalité des aides, les approches spécifiques au bâti ancien et les scénarii simplifiés sans reste à charge

Plaidoyer pour l'éco-conditionnalité et approches spécifiques au bâti ancien

- Utiliser/appliquer la charte de « bonnes pratiques » élaborée par les acteurs du secteur.
- Faire le suivi de l'approche « éco conditionnalité » entreprise par le CD32 et démarcher les autres structures (FSL, CD65, ANAH, Région, banques...) pour qu'elles adoptent la charte.
- Appuyer les filières locales de matériaux et d'énergie en développant une feuille de route pour la filière bois et une feuille de route pour les matériaux bio sourcés locaux, les co produits agricoles et autres (terre).

Scénarii simplifiés et sans reste à charge

- Promouvoir les scénarii simplifiés peu coûteux mais efficaces (isoler les combles et les cheminées, optimiser l'emplacement d'un poêle ...) et pouvant être réalisés en ARA ou en maîtrise d'œuvre directe via des régies publiques ou des associations.
- Renforcer le dispositif FSL qui est sans reste à charge mais qui est limité à 800 € et mériterait d'être revu à la hausse.

5.3 Améliorer l'approche opérationnelle de l'Écocentre Pierre et Terre

Animer le réseau des centres sociaux sur la lutte contre la précarité énergétique

- Identifier un référent « précarité énergétique » dans chacun des 8 autres centres sociaux du département et présenter notre démarche.
- Former et accompagner les référents (principe, approche, freins, objectifs..).
- Agir de manière concrète en réalisant des études groupées (écodiagnostic CAF) chez des familles détectées par ces référents pour accroître le nombre de logements précaires rénovés.

Accentuer la présence de Pierre et Terre sur le PVA

- Identification d'associations relais dans le sillage du projet « court court-circuitons notre alimentation ».
- Organiser visites à l'Écocentre.

Développer une approche intégrale par village

- A partir d'un appel à intérêt sélectionner quelques villages pour expérimenter la démarche. Certaines communes sont d'ores et déjà intéressées par cette démarche.
- Réaliser avec la commune et les travailleurs sociaux, et pour les ménages qui le souhaitent, l'inventaire des performances des logements de la commune.
- Établir des recommandations et monter des dossiers de travaux.

Renforcer le transfert de compétence avec les artisans

- Actualiser les annuaires des artisans.
- Réaliser les chantiers de rénovation selon une approche de chantier-formation avec un encadrement rapproché des artisans pour qu'ils adoptent les bonnes pratiques.